

AVIGNON, le 09 décembre 2003

O B J E T : **Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement.**
Carrières.

Demande de **changement d'exploitant** de la carrière sise à
ORANGE lieu-dit : **Le Lampourdier et Maubuisson Est**

CEDANT : **GRANULATS SUD**
Avenue du général de Gaulle 13870 ROGNONAS

CESSIONNAIRE : **RHONE DURANCE GRANULATS**
Avenue du général de Gaulle 13870 ROGNONAS

RÉFÉRENCE : Transmission de la Préfecture de Vaucluse
Bureau de l' Environnement du 17 octobre 2003

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Par transmission citée en référence, Monsieur le Préfet de Vaucluse nous transmet pour avis un dossier de changement d'exploitant concernant la carrière citée en objet située à ORANGE, exploitée par La Sté RHONE DURANCE GRANULATS.

La demande est justifiée par le fait que la Sté GRANULATS SUD a fait **apport-scission**, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, de la totalité de son **patrimoine** :

- soit à la Sté GRANULATS DU MIDI pour un certain nombre de sites,
- soit à LA Sté **RHONE DURANCE GRANULATS** pour les autres emplacements qu'elle détenait, dont notamment, l'exploitation d' **ORANGE** (voir annexe jointe visée au § 6)

I - EXAMEN DU DOSSIER.

Il est composé des documents suivants :

1°- la **lettre de demande** en date du 13 octobre 2003

2°- les justificatifs des **capacités techniques et financières**

3° - **l'acte de cautionnement solidaire** signé le 20.11.03 d'un montant de **115 952 €** valable jusqu'au 02.06.07.

4°- la justification des **pouvoirs du signataire** (procès-Verbal des décisions unilatérales extraordinaires du 3 mars 2003)

5°- la **copie de l'arrêté préfectoral** [SI 2002-06-03-0100 PREF](#) autorisant l'exploitation

6°- Ont été annexés à notre demande :

- **l'acte d'apport - scission** (procès-Verbal des décisions unilatérales extraordinaires du 30 mai 2003)
- l'extrait du registre du commerce - **K bis**

II - AVIS ET PROPOSITIONS.

Conformément aux dispositions prévues aux articles 18 et 23.2 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris en application du Code de l'Environnement, nous avons rédigé **un projet d'arrêté préfectoral complémentaire**.

Nous proposons à Monsieur le Préfet de Vaucluse de soumettre, conformément à l'article 10 du décret précité, la demande présentée par la Sté RHONE DURANCE GRANULATS à l'avis de la Commission Départementale des Carrières .

Nous proposons à la Commission Départementale des Carrières d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire joint.

Nous adressons le présent rapport accompagné du projet d'arrêté à Monsieur le Préfet de Vaucluse comme suite à sa transmission citée en référence.

L'Inspecteur des Installations Classées